

## Brèves du Secrétaire Académique SNPDEN-UNSA Rennes

Le 06 novembre 2020

## **Actualités: Mutations**

Le SNPDEN dénonce depuis le début de la réforme du paritarisme la dégradation du dialogue social. Il n'existe ainsi plus de façon systématique de CAPA ni de CAPN qui siège. C'est notamment le cas pour l'examen des demandes de mutation.

Vos commissaires paritaires ne sont néanmoins pas désarmés. Ainsi, les demandes de révision des évaluations éventuellement formulées par les intéressés dans le cadre du compte-rendu d'entretien professionnel, déclenchent la réunion d'une CAPA. Il faut alors évidemment communiquer tout élément utile à vos commissaires paritaires académiques. <u>Attention</u>: il n'est possible de demander ce réexamen que dans les deux semaines qui suivent la réception du compte-rendu.

Concernant les opérations de mobilité, des questions sont posées sur le contenu qu'il est possible de donner à la « lettre de motivation » : celle-ci est normée par le Ministère (caractéristiques de l'établissement actuel) mais il est possible de joindre un autre document expliquant sa cohérence personnelle dans les « pièces justificatives » (celles qui sont listées pour exemple ne sont pas limitatives). Le « CREP » est considéré comme rempli dès lors que les 4 items sont automatiquement pré-renseignés par l'application (et cela s'y cantonne). La DIPATE doit faire une communication à ce sujet avant fermeture du serveur.

Par ailleurs, les candidats à mutation vont être invités à remonter courant janvier sur le site national du SNPDEN leur dossier. C'est d'évidence la condition première et sine qua non pour pouvoir bénéficier au besoin de l'accompagnement du syndicat. Ces éléments (hors les données confidentielles) seront communiqués aux commissaires paritaires académiques par le siège. Ceux-ci disposeront ainsi d'une bien meilleure visibilité sur les grandes orientations se profilant pour ce mouvement 2021 puisque, outre les postes vacants ou susceptibles de l'être (de toute façon consultables sur le site ministériel), ils auront à leur disposition les vœux formulés par les collègues. Ils pourront dès lors renseigner chacun sur la pression s'exerçant sur les postes (dans la plus stricte confidentialité des identités bien sûr) et sur la stratégie à adopter dans la procédure d'extension de vœux (février, avril, juin) éventuellement.

Mais surtout, ils pourront utiliser ces données à l'appui de la demande d'audience qui sera déposée en temps utile auprès du Recteur d'Académie pour évoquer avec lui les « lignes directrices de gestion du corps des personnels de Direction » (c'est l'expression consacrée!). Nous ne nous interdirons pas, à cette occasion, de déborder sur quelques situations particulières et sensibles.

Concernant les promotions, les collègues en bénéficiant recevront une information individuelle sur le portail Agent. Le ratio vivier/promus passe de 8% à 9.5% en 2021, puis 11% en 2022. C'est un progrès non négligeable mais qui ne termine pas le combat!

Les commissaires paritaires académiques

## Qui contacter?

Dominique Boisramé – coordonnateur des commissaires paritaires - Département des Côtes d'Armor dominique.boisrame@ac-rennes.fr

Annabelle Blache – Principale du collège Echange- Département d'Ille et Vilaine

annabelle.blache@ac-rennes.fr

Catherine Sénéchal - Principale du collège Kerzourat - Département du Finistère

catherine.senechal@ac-rennes.fr

Isabelle Léger – Proviseur du LP Duguesclin – Département du Morbihan

isabelle-christ.leger@ac-rennes.fr

Thierry Drouard – Principal du collège Kervihan – Département du Finistère <a href="mailto:thierry.drouard@ac-rennes.fr">thierry.drouard@ac-rennes.fr</a>